

Jean Paul Rékanga, 18 décembre 2008

## L'USAGE DES TONS FLOTTANTS DANS LES LANGUES BANTOUES DU GABON

*Jean Paul Rékanga*  
(GRELACO-UOB)  
(Section de description des langues gabonaises)  
rekangajeap@yahoo.fr

*(Nouvelle version 18 décembre 2008)*

### **Introduction**

Les langues bantoues du Gabon sont tonales et elles utilisent, dans leur majorité, [1] deux niveaux tonals (haut et bas) dans les représentations phonologiques. [2] Ces deux tons haut et bas se subdivisent en deux types : tons fixes et tons flottants. Les premiers entretiennent un rapport naturel avec les unités porteuses de tons, tandis que les seconds n'ont pas de rapport avec des unités porteuses de tons identifiées dans le lexique. En d'autres termes, les tons fixes ont toujours des correspondants sur la ligne segmentale, tandis que les tons flottants n'en possèdent pas.

Les tons fixes et les tons flottants peuvent être structurels ou dérivés. Dans le second cas, les tons fixes dérivés proviennent de l'association des tons flottants à des unités porteuses de tons ; tandis que les tons flottants dérivés ressortissent soit de l'application de la règle d'insertion tonale, soit de la transformation systématique de tons fixes en tons flottants, suite à l'application d'un certain nombre de processus phonologiques (prénasalisation, semi-vocalisation, élision, resyllabification).

Dans les langues bantoues du Gabon, il y a lieu de distinguer entre tons lexicaux et tons intonatifs. Les premiers appartiennent toujours au niveau tonal du morphème. Ils constituent donc sa mélodie tonale. Ils peuvent être fixes ou flottants et ont une fonction distinctive. Les seconds ne relèvent pas de la structure tonale du morphème et sont introduits dans la dérivation du mot par une règle d'insertion tonale. Ils sont toujours flottants et ne jouent aucune fonction distinctive dans le mot ou dans le morphème. C'est ce dernier point qui fait leur valeur intonative. Dans la représentation phonologique de l'énoncé, les tons lexicaux sont transcrits avec des lettres en majuscule ou en minuscule non marquées (H pour ton lexical haut fixe, B pour ton lexical bas fixe, h pour ton lexical haut flottant, b pour ton lexical bas flottant), tandis que les tons intonatifs sont symbolisés par des lettres alphabétiques en minuscule marquées d'un rond à leur moitié supérieure gauche (°h pour ton intonatif haut, °b pour ton intonatif bas).

Si les tons lexicaux fixes servent avant tout à distinguer sémantiquement ou grammaticalement deux morphèmes ou catégories de morphèmes, les tons lexicaux flottants, sont posés dans la structure tonale d'un morphème essentiellement dans le but d'expliquer des phénomènes tonals que les tons lexicaux fixes ne peuvent pas éclairer. C'est également pour

expliquer des phénomènes tonals que les tons intonatifs sont introduits dans le cours de la dérivation du mot. Mais ici, il s'agit d'expliciter des modifications tonales qui échappent à l'explication par les tons lexicaux fixes ou flottants.

Ces phénomènes tonals qui font appel aux tons flottants (lexicaux ou intonatifs) pour être décrits avec satisfaction, sont au nombre de trois dans les langues bantoues du Gabon. Il s'agit du contour tonal, du ton haut-abaisse et de l'alternance tonale. Nous allons à présent les envisager un à un dans les trois sections qui forment le corps de cette étude.

## 1. Le contour tonal

Les préfixes pronominaux (dorénavant PP) de la langue himba dont nous avons fait une description (Rékanga 2001) [3] possèdent un ton lexical unique qui est le ton haut fixe. Les exemples (1-6) ci-après permettent de voir la réalisation directe de ce ton haut fixe, à travers les formes pronominales du connectif, du possessif et du démonstratif éloigné :

- |     |   |                                       |
|-----|---|---------------------------------------|
| (1) | [ mó táŋgé dǐ ì ó à β á bó : t à ]                | « le premier du clan »                |
| (2) | [ dǐ dǐ á t à dǐ á ó m w á : n à ]                | « les ongles de l'enfant »            |
| (3) | [ é n d á k ò é ò : h ↓ ò ]                       | « ta maison »                         |
| (4) | [ m á m ò γ ó m á d : h ↓ ò ]                     | « tes mains »                         |
| (5) | [ m è h ù j í γ é t é t é γ é n é n è : n ó ]     | « j'ai jeté ce bois-là aujourd'hui »  |
| (6) | [ à b w à n í β á n é m b ì t s í j ò : t s ↓ è ] | « il est resté là-bas toute la nuit » |

Toutefois, avec le pronom démonstratif proche, le PP apparaît parfois avec un ton descendant, à côté de la réalisation régulière haute. On a par exemple :

- |     |                   |                 |
|-----|-------------------|-----------------|
| (7) | [ ó m w á n à ó ] | « cet enfant »  |
| (8) | [ dǐ j à m à dǐ ] | « ces animaux » |

Pour expliquer le contenu tonal [ HB ] que porte le PP dans l'exemple (8), nous soutenons qu'il y a dans la structure du pronom démonstratif proche, un thème tonal bas flottant facultatif. Ainsi, lorsque ce thème tonal est effectivement présent dans la structure du pronom démonstratif proche, son ton bas flottant est associé à la voyelle du PP, formant avec le ton haut fixe que porte déjà cette voyelle un contour tonal /HB/. Par contre, lorsque le pronom démonstratif proche ne contient pas de thème tonal dans sa structure, le PP porte uniquement son ton propre comme dans l'exemple (7).

Dans une autre langue bantoue du Gabon, le kandè, dont une description phonologique a été proposée par Baloka (2004), [4] la variation tonale que nous observons en syllabe finale dans les exemples (9) et (10) donnés plus bas pour illustrer les deux réalisations du substantif pour « menton », s'explique facilement si nous soutenons qu'un ton intonatif bas s'insère à la frontière droite de ce substantif, lorsque l'on est en contexte de fin de phrase ou devant pause. Ce ton intonatif bas s'associe alors à la dernière voyelle du substantif créant avec le ton haut

fixe qu'elle porte un contour tonal /HB/, ainsi qu'il apparaît dans l'exemple (9). Par contre, lorsque l'on est ailleurs que dans les deux contextes sus-cités, l'insertion du ton intonatif bas n'est pas de mise et le substantif signifiant « menton » se réalise simplement avec son ton haut fixe lexical final, comme dans l'exemple (10) :

(9) [ ɣèdɛ̀:kô ] «un menton » (indéterminé)

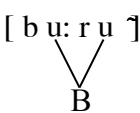
(10) [ ɣèdɛ̀kó ɣèmò:tsɔ̀ ] « un menton » (en comptant)

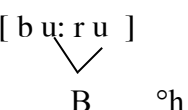
En téké, Puech (1987 : 172) relève que lorsque « le mot se termine par un B structurel projeté [...] le ton est réalisé légèrement descendant », ce qu'il indique par une flèche postposée au ton bas et dont la pointe regarde vers le bas :

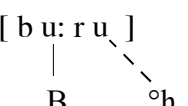
(11) mbù:rù↓ « personne »

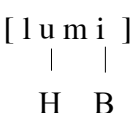
(12) òlúmì↓ « mari »

Etant donné que l'article de Puech traite de l'interaction entre tons structurels et tons intonationnels en téké, il est judicieux de voir dans cette réalisation particulière du ton bas structurel final de chacun des deux mots présentés ci-dessus, l'interférence des tons intonationnels (désormais tons intonatifs) sur leurs schèmes tonals respectifs. A ce propos, nous soutenons qu'il y a deux tons intonatifs haut et bas [5] qui agissent sur les structures tonales des deux mots. Le ton intonatif haut s'insère à la frontière droite de chacun des thèmes dissyllabiques des deux mots, puis se substitue au ton lexical bas fixe de chacune des syllabes finales des deux thèmes nominaux. Le ton intonatif bas s'insère aux frontières droites des deux substantifs et crée des contours tonals /HB/ avec leurs tons lexicaux hauts fixes finals respectifs, dérivés de l'association du ton intonatif haut précédent à chacune des voyelles finales de leurs thèmes. Les dérivations (13), (14), (15) et (16) ci-après illustrent ce que nous venons de dire

(13) [ b u: r u ]  
  
 (forme sous-jacente intermédiaire)

[ b u: r u ]  
  
 (insertion d'un ton intonatif / °h /)

[ b u: r u ]  
  
 (association du ton intonatif / °h / plus dissociation du /B/)

(14) [ l u m i ]  
  
 (forme sous-jacente intermédiaire)

[ l u m i ]  
 | |  
 H B °h  
 (insertion d'un ton intonatif / °h /)

[ l u m i ]  
 | \  
 H (B) °h  
 (association du ton intonatif / °h / plus effacement du /B/)

(15) [ m b u: r u ]  
 | |  
 B H  
 (forme sous-jacent intermédiaire)

[ m b u: r u ]  
 | |  
 B H °b  
 (insertion d'un ton intonatif / °b /)

[ m b u: r u ]  
 | | \  
 B H °b  
 (association du ton intonatif / °b / plus création d'un contour tonal /HB/)

(16) [ o [ l u m i ] ]  
 | \  
 B H  
 (forme sous-jacente intermédiaire)

[ o [ l u m i ] ]  
 | \  
 B H °b  
 (insertion d'un ton intonatif / °b /)

[ o [ l u m i ] ]  
 | \ /  
 B H °b  
 (association du ton intonatif / °b / plus création d'un contour tonal /HB/)

Jusqu'ici, nous avons présenté uniquement des faits qui ont partie liée avec le contour tonal HB, mais les langues bantoues du Gabon attestent également des exemples de contour tonal BH qui s'expliquent par la présence de tons flottants dans leurs structures sous-jacentes ou intermédiaires. Ainsi, le mot *nyě* « sa mère » du fang-ntumu décrit par Ondo Mébiame (1992) et qui est réalisé avec un contour tonal [BH], est analysé par l'auteur comme possédant dans sa structure sous-jacente un ton haut flottant final précédé d'un ton bas (fixe dans notre terminologie) : +nyě́. A l'évidence, le ton montant que porte la voyelle de ce substantif ci-dessus, est la résultante de l'association du ton lexical haut flottant final à l'unique unité porteuse de tons de ce mot.

Dans l'exemple (17) qui provient du téké (Puech 1987), le ton montant qui apparaît à la finale du mot résulte, à notre avis, de l'association d'un ton intonatif haut à la voyelle finale du mot verbal qui porte déjà un ton lexical bas.

(17) mèmónǐ bàlàgà... « j'ai vu le garçon... » (cf. mèmónì bàlàgà ...« même sens »)

## 2. Le ton haut-abaisé

La finale verbale de l'impératif en fang-mekè a le ton lexical haut fixe, comme on peut l'observer dans les exemples ci-après provenant de données personnelles sur le parler de Kango et qui montrent que le ton que porte la voyelle finale du verbe impératif reste invariablement haut, quel que soit le ton (haut ou bas) du radical verbal qui précède :

(18) [ lóyḗ ] « mords »!

(19) [ vḥyḗ ] « joue »!

Cependant dans la variante parlée à Libreville et dont une description phonologique a été proposée par Nzang Obame (2004), [6] la finale verbale de l'impératif porte son ton propre uniquement après un radical verbal à ton lexical bas fixe ; tandis qu'elle apparaît avec un ton haut-abaisé qui n'est pas lexical en fang-mekè après un radical à ton lexical haut fixe, ainsi que cela ressort de nos recherches personnelles. On a par exemple :

(20) [ sòyḗ ] « lave »!

(21) [ lǔgḗ ] « forge »!

On peut être tenté de voir dans le ton haut-abaisé de l'exemple (21), la réalisation phonétique du ton lexical haut fixe de la finale verbale de l'impératif, après un ton identique, dans le parler fang-mekè de Libreville ; mais cela supposerait qu'on n'observât jamais de suites de tons hauts au niveau de surface dans ce parler, ou alors que celles-ci fussent en alternance avec des séquences tonales du type ton haut plus ton haut-abaisé. Or, aucune des deux hypothèses n'est vérifiée en fang-mekè de Libreville. Au contraire, les suites de tons hauts phonétiques sont courantes dans ce parler et elles n'alternent point avec des séquences de ton haut plus ton haut-abaisé, ainsi que le montrent les exemples (22-26) données ci-dessous, l'astérisque indique les réalisations tonales agrammaticales des substantifs signifiant « cent » et « bébé » :

(22) [ ḥkámá ] « cent »

(23) \*[ ḥkámá ]

(24) [ ḥkónóló ] « bébé »

(25) \*[ ḥkónóló ]

(26) \*[ ḥkónóló ]

En fait, le ton haut-abaisse est la réalisation contextuelle du contour tonal /BH/ après un ton haut fixe, en fang-mekè, tous parlars confondus. Voici à titre illustratif, des exemples provenant du parler de Kango :

- (27) [ bǔ: ] « cerveau »  
 (28) [ dǔl ] « nombril »  
 (29) [ mánǎmǎ bǔ: ] « j'ai touché le cerveau »  
 (30) [ mánǎmǎ dǔl ] « j'ai touché le nombril »

Donc, sur la base des réalisations données ci-dessus, on peut soutenir que l'exemple (21) cité plus haut est la réalisation phonétique de la forme phonologique proposée ci-après dans l'exemple (31) :

- (31) / lǔgǎ / [ lǔgǎ ] « forge »!

Nous avons signalé au début de cette section que la finale verbale de l'impératif était associée à un ton lexical haut fixe en fang-mekè. Comme par ailleurs, nous défendons ici le point de vue qui veut qu'un morphème ne peut avoir plus de tons lexicaux fixes qu'il n'a d'unités porteuses de tons, nous soutenons donc que le ton bas qui forme un contour tonal avec le ton lexical haut fixe de la finale verbale de l'impératif dans l'exemple (24), est lexicalement un ton bas flottant. Reste maintenant à savoir à quel morphème il appartient.

D'entrée de jeu, il est exclu que ce ton bas flottant appartienne au radical verbal, en raison essentiellement du rapport d'homorganicité tonale qui lie le radical verbal à l'extension. En effet, en fang-mekè, l'extension n'a pas de ton propre. Elle tient sa tonalité du radical verbal dont le ton haut ou bas fixe se propage sur l'unité porteuse de tons de l'extension, ainsi qu'on peut le voir dans les exemples (32) et (33) qui sont donnés ici :

- (32) [ ǎsǎγǎlé ... ] « éviter... » (radical verbal : +sag+H)  
 (33) [ ǎtǎγǎlǎ ... ] « faire bouillir » (radical verbal : +tǎg+B)

Or, si le ton lexical bas flottant était associé au radical verbal, notamment au radical verbal à ton lexical haut fixe, ce ne sont pas des tons hauts que porteraient les extensions +ǎl+ et +ǎ+ de l'exemple (32) mais des tons bas comme dans l'exemple (34) ci-dessous : toute réalisation tonale que par ailleurs le fang-mekè ne reconnaît pas aux extensions, lorsqu'elles sont précédées d'un radical verbal à ton lexical haut fixe, d'où l'astérisque qui accompagne l'exemple (34) :

- (34) \*[ǎsǎγǎlǎ ... ]

Il convient donc de reconnaître ici que le ton lexical bas flottant qui permet d'expliquer la création du contour tonal /BH/ sur l'unité segmentale de la finale verbale de la forme impérative / lǔgǎ /, appartient, en dernière analyse, à ce même morphème. Cela signifie donc que la finale verbale de l'impératif en fang-mekè de Libreville, est tonalement constituée d'un ton haut fixe précédé d'un ton bas flottant, au niveau lexical. Ce ton lexical bas flottant s'efface systématiquement après un radical verbal qui a un ton lexical bas fixe,



est celle du ton bas de l'exemple (41). A ce propos, nous postulons que la langue tsoغو possède entre autres un ton intonatif bas dérivé par insertion qui, lorsqu'il est introduit dans la dérivation d'un mot verbal, abaisse son ton lexical haut fixe initial.

Le myènè-nkomi, [9] une autre langue bantoue du Gabon dont l'analyse de la tonalité est longtemps restée insoluble, recourt également aux tons intonatifs pour expliquer l'alternance des tons lexicaux haut et bas dans certains mots ou morphèmes. Pour l'exemple, le thème *+rere HH* « arbre » qui a un schème tonal haut-haut, est réalisé avec des tons bas dans une forme connectivale à l'affirmatif, suite à l'association d'un ton intonatif bas à ces deux voyelles. Les exemples (42) et (43) ci-dessous illustrent respectivement la réalisation du thème *+rere HH* « arbre » avec ses tons hauts de base d'une part, et d'autre part sa réalisation avec des tons bas dérivés :

(42) [ réré ] « des arbres »

(43) [... yírèrè yínó ] « de ces arbres »

De fait, l'usage des tons intonatifs semble être assez productif dans un certain nombre de langues bantoues du Gabon pour expliquer les faits d'alternance tonale, puisque nous en avons relevé avec cet emploi également dans la langue mbaama. [10] Pour l'exemple, le préfixe verbal de la première personne du singulier *mE+ B* qui a un ton lexical bas fixe, peut être réalisé alternativement avec un ton haut ou bas, selon qu'il y a insertion ou non d'un ton intonatif haut à l'initiale du mot verbal dans lequel il apparaît. C'est ce que présentent respectivement les exemples (44) et (45) ci-après :

(44) [... mēlí ] « ... j'ai pleuré » (aujourd'hui) »

(45) [... mēlí ] « même sens »

Puech (1987 : 173) suggérait déjà qu'on étendit l'étude des tons intonatifs à l'ensemble des groupes B60 et B70. Le fait que ce phénomène s'observe jusque dans les groupes B10, B20 et B30 appelle à aller plus loin, en l'étendant cette fois à l'ensemble des groupes linguistiques recensés au Gabon.

#### 4. Conclusion

Dans les langues bantoues du Gabon, tons lexicaux flottants et tons intonatifs permettent d'expliquer trois phénomènes tonals que nous avons voulu passer en revue dans cet article. Dorénavant, il est donné de croire, avec l'élargissement du domaine d'observation des tons intonatifs aux groupes B10, B20 et B30, qu'un certain nombre de problèmes tonals considérés hier encore comme insolubles ou relevant de types ou de cas tonals, trouvent des solutions ou des analyses satisfaisantes. Déjà, la découverte des tons intonatifs en myènè-nkomi (B11e) et en tsoغو (B31) permet aujourd'hui de proposer une description pour le moins correcte de la tonalité de ces deux langues.



## Notes :

[1] Le fang est la seule langue bantoue du Gabon qui possède trois niveaux de hauteur distinctifs : tonème haut, tonème bas et tonème moyen.

[2] Voir également dans ce même volume l'article sur " Les tons des langues bantoues du Gabon " .

[3] Une version revue et corrigée de la grammaire du himba qui a fait l'objet de ma thèse de doctorat en 2001, est en voie de finalisation. Les modifications et corrections que j'y apporte sont principalement centrées sur la partie phonologique, notamment le système vocalique et tonal, ainsi que l'analyse accentuelle.

[4] L'analyse tonale contenue dans ce mémoire de maîtrise est insuffisante et peu satisfaisante, ce qui explique que le fait tonal du kandè que nous rapportons dans la présente étude relève de notre propre recherche.

[5] Dans son article « tons structurels et tons intonatifs en téké », Puech ne précise pas la nature fixe ou flottante du ton intonatif haut du téké. Or, les études tonales que nous avons personnellement menées sur le myènè-nkomi et le tsogo ; ou sur le mbaama en collaboration avec un étudiant, aboutissent aux conclusions suivantes : les tons intonatifs relevés dans les langues bantoues du Gabon sont haut et bas et de nature flottante.

[6] Le mémoire de maîtrise de Nzang Obame ne présente aucun inventaire ni aucune description des processus tonals en cours dans la variante fang-mekè qu'elle décrit.

[7] Nous sommes en train d'achever un manuscrit sur la grammaire ndafa qui corrige l'analyse de certains faits de phonologie et de morphologie proposés par Mavoungou dans son mémoire de maîtrise.

[8] C'est en réaction à l'hypothèse de l'effet domino soutenue implicitement par Marchal Nasse dans sa description du tsogo (Esquisse de la langue tsogo : phonologie, morphologie, mémoire de Licence Spéciale, Université Libre de Bruxelles, Belgique, 1979) que nous avons entrepris de mener des recherches personnelles sur cette langue, afin de vérifier la pertinence de son hypothèse. Au final, nous aboutissons à la conclusion que les variations tonales observées en tsogo ne s'expliquent nullement par un effet domino. Elles sont, au contraire, dans la majorité des cas, la conséquence de l'insertion de tons intonatifs dans le cours de la dérivation des mots de cette langue.

[9] Aujourd'hui l'analyse globale du myènè-nkomi est achevée. Le système tonal est complètement dépouillé et dorénavant intelligible, grâce à la découverte des tons intonatifs flottants dans cette langue.

[10] Cette recherche a été réalisée en collaboration avec Bruno Okoudowa, locuteur natif de cette langue, qui prépare actuellement une thèse de doctorat sur le mbaama, à l'université de Sao Paulo au Brésil. Elle s'est déroulée au cours de son passage à Libreville dans la période allant de la fin du mois d'octobre à la mi-novembre de l'année 2005.

---

## **Bibliographie**

Baloka S. 2004. *Esquisse phonologique du kandè (Langue bantoue du Gabon B32)*. Mémoire de maîtrise. Université Omar Bongo. Gabon.

Mavoungou A. 1998. *Esquisse phonologique et morphologique du ndafa parlé à Mandjaye*. Mémoire de maîtrise. Université Omar Bongo. Gabon.

Nzang Obame Y. 2004. *Essai de description phonologique du fang-mekè (A75)*. Mémoire de maîtrise. Université Omar Bongo. Gabon.

Ondo Mébiame P. 1992. *De la phonologie à la morphologie du fang-ntumu parlé à Aboumezok (Bantou A75)*. Thèse de doctorat. Université Libre de Bruxelles. Belgique.

Puech G. 1987. Tons structurels et tons intonationnels en téké. *Pholia 2: 163-173* Université Lyon 2-CRLS.

Rékanga © 2008